



Le 7 février 2024

# Bulletin Municipal N°14

## Le mot du Maire

***Le Conseil municipal s'associe à moi pour vous renouveler une excellente année 2024.***

***Le maire,  
Francis CHABLE***



L'an deux mille vingt-trois le mercredi 7 février 2024 à 20h15, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué le 2 février 2024 s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

### **Étaient présents :**

**Les adjoints :** Mme Christine DAVIAU, M. Julien BREEMEERSCH.

**Les conseillers :** Mesdames, Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, François GOMEZ, Carlos RIBEIRO-FARIA.

**Absents excusés :** David CLIN, Bernadette DOREMIEUX.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Les conseillers,** Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, José MARTINS, Julien ROZE.

### **Ouverture de la séance à 20h15.**

Monsieur François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

**Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2023.**



## Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire concernant le plan local de l'habitat (2024-2029) visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, le conseil municipal a approuvé le projet par 16 voix pour et une voix contre tout en excluant l'article sur la participation du plan façade indiquant une participation financière de la Thelloise et de la commune. Cette délibération fait suite à la délibération prise par la Thelloise le 6 décembre 2023 qui porte la compétence P.L.H.



Monsieur le maire informe que l'avenant n°7 de 2024 intègre une légère baisse des effectifs qui a pour conséquence une augmentation du coût par enfant et celui du poste d'animateur faisant suite aux récents avenants n° 196 et 199 de la convention collective de l'animation.

L'avenant N° 7 contrat de concession de service public 2024 a été **approuvé à l'unanimité** comme suit : Total des charges 329 100,24€ montant équivalent en recette comme suit : Caisse d'allocation familiale pour 43 837.30€, **participation des familles 115 576€**, participation de la **commune 166 886.74€**, participation de la **Thelloise de 2 800 €** pour une aide aux transports.

Il a été **validé à l'unanimité** le renouvellement du prestataire de restauration « La Normande ». Pour mémoire, un repas végétarien est servi par semaine conformément à la loi Egalim et un produit bio par jour est également proposé, les repas proposés sont composés de 5 éléments (entrée, viande + accompagnement, laitage, dessert).

- **Délibération** prise par 16 voix pour et une abstention concernant une convention de prestation avec l'ILEP pour des interventions avec le **comité des jeunes** pour un montant de 2 056€. Il est prévu une soirée par mois et 20h pour des ateliers.

Délibération votée à l'unanimité autorisant Monsieur le Maire à engager des ajustements au règlement écrit du P.L.U notamment la pose des panneaux photovoltaïques, le nombre de places de stationnement des nouvelles constructions, l'emprise des terrains restant lors d'une construction...

Délibération votée à l'unanimité autorisant Monsieur le Maire à établir une demande de subvention à nos partenaires financiers, le département et les services de l'état pour la mise en place d'une **réserve incendie** de 120 m<sup>3</sup> au lieu-dit « fond de fusée » départementale 55 en sortie du village pour une somme estimée à 18 000€.



Délibération votée à l'unanimité autorisant Monsieur le Maire à émarger tous documents et toute offre de service avec la société SE60 en **vue de réaliser en éclairage LED** les 61 candélabres qui en sont dépourvus.

Les montants arrêtés fin 2023 sont les suivants : coût des fonds de concours de 103 632.50 € hors subvention et de 20 666,18€ avec subvention. Étant entendu que les travaux ne se feront que sous conditions d'obtention d'une aide financière.



## Informations diverses



COURS  
INFORMATIQUE

Avec la contribution de **fonds** de dotation du Crédit Agricole, des formations d'informatique gratuites sont programmées jusqu'au 13 juin 2024 dans la salle de la mairie. Les dates sont jointes à ce compte-rendu. Pour vous inscrire, il vous suffit d'appeler au 07 86 06 03 99.



Nous avons programmé courant mars des gravillonnages de rues et la réparation de nombreux trous de chaussée, en attendant soyez prudents sur l'ensemble du réseau de la commune.



Actuellement nous faisons un test d'un mois en vue de rendre la rue de Mouy en sens unique afin d'améliorer les trottoirs et la sécurité des usagers piétons et cyclistes. À l'issue de ce test, nous nous réunirons avec les riverains de la rue de Mouy et du Tilleul pour définir ensemble les orientations à prendre.



Le comité des jeunes dont nous avons confié l'animation à l'ILEP est ouvert à toute la jeunesse de la commune. Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter, passer en mairie ou vous adresser au centre de loisirs. Ci-joint un document d'inscription.

Une convention est en cours de rédaction avec l'auto-école COLDEFY de Noailles et Mouy qui utilise notre parking (D44) pour l'apprentissage au permis moto. Le but étant de faire bénéficier aux Mavais d'un prix préférentiel pour les permis. Nous vous tiendrons informés à l'issue de la signature.



L'association « La Mavaise graine » a le projet d'installer un four à pain sur la parcelle communale à l'endroit du jardin à proximité du cimetière du bas. L'équipe municipale donne un avis favorable à cette belle initiative.



À la suite de la visite du centre de tri sélectif de Villers Saint Paul, quelques bonnes pratiques à retenir :

- les papiers ne doivent pas être froissés, ni coupés en petits morceaux
- les bouchons plastiques doivent rester sur les bouteilles
- les emballages ne doivent pas être empilés ou emboîtés les uns dans les autres
- les emballages composés de plusieurs matières doivent être séparés, dans la mesure du possible (papier/carton/métal/plastique)

Ne pas laver les emballages

Dans les bacs jaunes ne mettre que les emballages (sauf les verres), tous les autres objets ou ustensiles doivent être amenés dans les déchèteries ou recycleries.

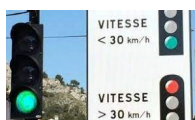
Les verres doivent être amenés dans les containers réservés à cet effet (sur le parking de la salle polyvalente), sans leurs couvercles, capsules ou bouchons. Sont interdits les bris de verres de vitres ou de vaisselle non recyclables.

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !!!**



Pour mémoire les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 (un seul tour).

### Vandalisme :



Le feu rouge de Château-Rouge a été réparé il va être remis en fonctionnement très prochainement.



Des motards ont récemment fait des dégradations sur le terrain de foot, nous avons demandé à la gendarmerie de surveiller régulièrement le stade. Merci aux parents de convaincre leurs enfants responsables de ces faits que ce n'est pas respectueux envers la collectivité. Si vous êtes témoins de tels agissements, n'intervenez pas, mais appelez la gendarmerie.



Séance levée à  
21h45

<b>Loto du GSCC</b>		<b>16/03/2024</b>
<b>Sortie Comité des Fêtes</b>	<b>Grand Rex et Musée Grévin à Paris</b>	<b>13/04/2024</b>
<b>Semi-marathon des 4 communes</b>		<b>21/04/2024</b>
<b>Bal danse country</b>		<b>25/02/2024 Et 28/04/2024</b>
<b>Course caisse à savon</b>		<b>19/05/2024</b>
<b>Fête des Mavais</b>	<b>au parcours santé hameau de Fercourt rue du pré aux ânes</b>	<b>22 et 23/06/2024</b>
<b>Gala de danse GSCC</b>		<b>29/06/2024</b>
<b>Réunions de Myosotis</b>	<b>jeux à la salle polyvalente</b>	<b>26/03/2024 à 14h</b>
	<b>« c'était comment avant » à la salle polyvalente</b>	<b>18/04/2024 à 14h</b>
	<b>Viste du musée de la Dentelle à Chantilly</b>	<b>21/05/2024 après-midi</b>
	<b>après-midi contes à la bibliothèque</b>	<b>13/06/ 2024</b>
	<b>soirée Myosotis</b>	<b>5/07/2024</b>